



Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 octobre 2018

n° 141-18

Objet : *RS - Mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation des ouvrages de transport de gaz naturel*

- date de convocation le 19 octobre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux

Daniel Grosjean

Chambéry

Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Alexandra Turnar

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Marc Chauvin à Daniel Rochaix - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Annick Bonniez - de Christian Gogny à Michel Dyen - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Driss Bourida - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Florence Vallin-Balas

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 25 octobre 2018

délibération n° 141-18

objet **RS - Mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation des ouvrages de transport de gaz naturel**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle la délibération du 14 décembre 2017 relative à la révision du Plan climat-air-énergie territorial de l'agglomération car la loi pour la transition énergétique et la croissance verte a positionné les EPCI comme coordonnateurs de la transition énergétique sur leur territoire en leur confiant l'élaboration des Plans climat-air-énergie territoriaux.

Pour les aider dans cette mission, la loi a également prévu que les gestionnaires de réseaux de transport d'énergie transmettent certaines catégories de données relatives à l'exploitation de leurs champs respectifs de compétence.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités d'accompagnement de Grand Chambéry par GRTgaz et d'encadrer les échanges d'informations entre les deux structures (données de consommation et de production d'énergies renouvelables, informations cartographiques).

Elle vise également à cadrer les interventions d'expertise pour réaliser les études nécessaires à l'élaboration du diagnostic du PCAET et pour l'éclairage technico-financier des plans d'actions élaborés par Grand Chambéry pour une prise de décision efficiente.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'article 179 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération n° 406-17 C du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 lançant la révision du Plan climat-air-énergie-territorial,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau en matière de mise à disposition de biens meubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de partenariat avec GRTgaz concernant l'élaboration du Plan climat-air-énergie territorial,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs à l'accompagnement par GRTgaz et à la fourniture des données énergétiques du territoire,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 141-18

Objet de l'acte : RS - Mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation des ouvrages de transport de gaz naturel

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 25 octobre 2018

Annexe : Convention bipartite de mise à disposition;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181025-lmc1H21392H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21392H1

Date de transmission en Préfecture : 09 novembre 2018

Date de réception en Préfecture : 09 novembre 2018